

Décision

Générale

colonial

Décision n° 349 nommant un notable européen membre de la Commission de surveillance des prisons.

n° 349

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 mai 1945

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1945

Date du numéro
1 mai 1945

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'ordonnanre du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vul'arrêté n° 58 du 19 avril 1934 portant réorganisation de la prison de Djibouti

Vul'arrêté n° 58 du 19 janvier 1939, pris en Conseil d'Administratior, portant organisation ces prisons

Vula dérision n° 920 du 29 décembre 1943 nommant M. de C'aaueray, notable européen, membre de la Commission de surveillance des prisons ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— de M. Martin. contrôleur de la Banaue de l'Indochine, est rommé membre de la Commission de surveillance des prisons en remplacement de M. de Caqueray en instance de rapatriement. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

J. CHALVET.